

# Les villes moyennes pour un dynamisme... durable

La Fédération des **maires** des villes moyennes (FMVM) organise à Chambéry, les 26 et 27 septembre, ses 3<sup>es</sup> Assises des villes moyennes et intercommunalités. Son président, Bruno Bourg-Broc \*, maire de Châlons-en-Champagne, nous en présente les enjeux.

\* Bruno Bourg-Broc a été élu fin juillet 2007 président de l'Institut des villes sur proposition de Christine Boutin, ministre du logement et de la Ville. Il succède à Édmond Hervé, maire de Rennes qui présidait cet organisme depuis 2001.

**Vos 3<sup>es</sup> Assises ont pour thème "Concilier les dynamiques de développement, de qualité de la vie et de cohésion sociale". En fait, c'est la question du développement durable ?**

**Bruno Bourg-Broc.** La question du développement durable est au cœur des politiques publiques, et en particulier des politiques urbaines. Ce thème s'est en effet imposé pour nos 3<sup>es</sup> assises nationales dans le contexte actuel d'une prise de conscience collective sur l'avenir de la planète : 76 % de la population française – et 50 % de la population mondiale – est urbaine, et cette part est en constante augmentation. Un grand nombre de villes moyennes et leurs intercommunalités tendent, dans ce contexte, à s'engager dans la voie du développement durable, qu'elles intègrent dans leurs politiques d'urbanisme, de transport, d'équipements publics... Par exemple, elles mettent en place des bilans carbone et des plans climat ou énergie, avec le souci d'évaluer et de maîtriser leur consommation globale d'énergie, de développer les énergies renouvelables, de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les villes moyennes se sont également engagées dans l'élaboration de leur projet de développement durable (PDD), avec l'Agenda 21 ou la Charte de l'environnement. Parallèlement, elles s'efforcent de sensibiliser la population et d'encourager les particuliers et les entreprises à contribuer au développement durable du territoire. Mais le développement durable, c'est aussi le développement économique et la cohésion sociale, thèmes que nous aborderons également.

**Dans ce cadre, le problème de la revitalisation du centre-ville et donc du commerce apparaît essentiel. Les villes moyennes sont en train de bouger, si l'on en juge par plusieurs projets de centres commerciaux (Agen, Calais, Millau, Saint-Brieuc...) mobilisant des investisseurs y compris étrangers. Est-ce le signe d'une attractivité retrouvée ?**

La revitalisation de nos centres-villes est en effet essentielle à plusieurs titres : elle passe d'abord par une offre de services marchands et non marchands adaptée aux besoins de la population (enseignes diversifiées) ; au niveau urbanistique, elle doit être pensée pour les générations âgées et futures ; enfin, elle est un gage d'attractivité touristique, culturelle,

et de pérennité de nos ressources.

Les aménagements urbains des trois dernières décennies, synonymes d'étalement, de dégradation des entrées de ville et de développement des zones d'activités en périphérie, ont souvent suivi un schéma à sens unique, dicté par le comportement des déplacements de nos concitoyens. La disparition de certains commerces de centre-ville qui s'en est suivie (coût du foncier, difficultés de reprises...) a même conduit dans certains cas au déclin de l'animation qui doit naturellement émerger d'un centre, en même temps qu'apparaissaient les problèmes de congestion automobile.

À présent, il est nécessaire que ces comportements évoluent, ne serait-ce que pour anticiper l'impact du "papy-boom" en termes de services à la personne. Les collectivités locales ont un rôle à jouer et doivent être en mesure d'influer, notamment en se mobilisant sur des projets commerciaux de centre-ville et en repensant leurs schémas de développement et de déplacements.

La présence d'investisseurs, parfois étrangers, mais aussi l'intégration des métiers de distribution et de promotion immobilière en matière commerciale témoignent certainement d'une attractivité retrouvée, ou au moins de l'identification de besoins émergents. Il faut noter que les villes moyennes et leurs intercommunalités disposent maintenant d'outils juridiques dédiés (droit de préemption urbain sur les fonds de commerce, contrats de partenariat...) et, dans nombre de cas, de réserves foncières substantielles (friches ferroviaires, militaires...).

Parce qu'elle est une réponse à un besoin de rationalisation et de densification de l'espace urbain existant, la redynamisation du centre-ville et du commerce s'inscrit parfaitement dans la logique du développement durable.

**Les villes moyennes ont-elles pris leur part dans la dynamique de projets initiée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ?**

**Au-delà des quartiers sensibles, quels sont les principaux problèmes qu'elles doivent affronter ?** Les villes moyennes se sont certes engagées, et souvent avec succès, dans la dynamique de projets créée par l'ANRU. Néanmoins, de nombreux quartiers restent en souffrance. À la différence des plus grandes villes, les agglomérations moyennes voient

souvent le logement social se concentrer dans leur centre. Rénover les quartiers revient donc à rénover le centre. Dans une ville moyenne, les populations plus aisées s'installent en périphérie pour jouir d'un meilleur cadre de vie. Ces populations, non fiscalisées sur la ville-centre, bénéficient cependant des services proposés par celle-ci, en matière de transports ou d'équipements de loisirs par exemple. Les charges de centralité asphyxient financièrement nos villes, qui cumulent l'accueil des populations les plus fragilisées et les charges liées aux services. Si la question du logement social reste posée, c'est avant tout le thème de l'emploi qui demeure notre principale source de préoccupation, même si nos villes résistent plutôt mieux qu'ailleurs aux à-coups et aux transformations structurelles de l'économie, notamment à la désindustrialisation. Grâce à l'économie résidentielle et à l'emploi public, les villes moyennes se maintiennent à un bon niveau : 30,4 % de la création nette d'emplois entre 1990 et 1999.

**La relance de la planification territoriale, notamment à travers les SCOT, vous paraît-elle une bonne manière d'aborder la question de la relation entre les villes moyennes et leur environnement ?**

Le rôle du maire est effectivement de prévoir, de penser le devenir du territoire à dix voire à quinze ans. Cela ne peut se faire que dans un travail de concertation, et le SCOT me paraît être un outil tout à fait intéressant pour accompagner les évolutions d'un territoire. Le SCOT doit être basé sur des principes de reconnaissance mutuelle où chaque territoire est invité à définir son projet. En fonction de la situation dans laquelle se trouve la ville moyenne avec son agglomération, elle sera confrontée, avec son territoire rural environnant ou avec la métropole voisine, à la gestion de son espace, au phénomène d'étalement urbain ainsi qu'aux enjeux de développement durable.

Au-delà du SCOT, c'est aussi la question de la gouvernance qui est posée. La Région et le département doivent travailler en concertation et en cohérence avec les villes et les agglomérations sur leurs champs de compétences respectifs.

**Justement, sur quelles politiques les villes moyennes attendent-elles une coopération accrue avec l'État et les autres collectivités ?**

Le vieillissement de la population est une des données fondamentales pour comprendre l'avenir de nos villes et anticiper sur les services et les équipements de demain, notamment au regard des besoins en logements et en services adaptés. Il s'agit d'un phénomène qui, au-delà des villes moyennes, est un mouvement de fond de notre société. Les politiques publiques d'État doivent accompagner les territoires dans ces grandes évo-

lutions démographiques.

Pour faciliter le développement de nos villes, je retiendrai quatre grandes politiques auxquelles l'État mais aussi les autres niveaux de collectivités locales doivent contribuer :

- la relance économique, en combinant l'économie productive et l'économie résidentielle, en tirant parti de l'essor du secteur logistique, en constituant des pôles de compétences et en améliorant les services aux entreprises ;
- le renforcement de l'accessibilité par les infrastructures de transport... y compris numériques, en optimisant l'articulation avec les lignes à grande vitesse, en consolidant les lignes ferroviaires transversales d'intérêt national, en développant l'intermodalité entre les réseaux ;
- l'optimisation de l'articulation de l'enseignement supérieur et de l'économie locale, en mettant à profit l'harmonisation des diplômes européens pour construire des systèmes universitaires locaux, en favorisant la qualité de vie étudiante, en rationalisant et spécialisant les sites existants pour atteindre l'excellence, et en favorisant les mises en réseau entre les pôles d'enseignement supérieur ;
- le renforcement de l'offre de soins, en développant une fonction pivot, en mettant en réseau les équipements sanitaires entre villes moyennes et centres hospitaliers universitaires, et en renforçant la fonction de charnière entre la proximité et le niveau de référence.

**Qu'attendez-vous plus particulièrement du nouveau gouvernement ?**

Les gouvernements Raffarin puis Villepin ont lancé une réflexion sur les villes moyennes qui a abouti à un rapport rédigé par la DIACT /1, intitulé "Les villes moyennes françaises, enjeux et perspectives", puis à un appel à expérimentations. Cet appel va sélectionner vingt villes moyennes ou agglomérations qui seront accompagnées pendant un an par des crédits d'études pour approfondir les questions que génèrent sur leur territoire quatre politiques essentielles : l'enseignement supérieur, les transports et l'accessibilité, la santé et l'offre de soins, le logement et le renouvellement urbain des centres-villes. C'est une première étape, mais nous voulons aller plus loin. Car la spécificité urbaine française doit être préservée et la métropolisation n'est pas la seule voie de développement. Ces principes doivent se traduire dans la politique d'aménagement et de développement du territoire national.

Propos recueillis par **Antoine Loubière**.

1/  
Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.